



CLASSIQUES
GARNIER

GENEVRAY (Françoise), « Annexe III. La Suisse en quelques dates », *La Suisse de George Sand*, p. 387-389

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14467-0.p.0387](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14467-0.p.0387)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ANNEXE III

La Suisse en quelques dates¹

LES ORIGINES

Au Moyen Âge le territoire actuel de la Suisse fait partie du Saint Empire Romain germanique. Des cités comme Berne et Zurich ont un statut de ville libre. Les communautés montagnardes isolées s'administrent de façon relativement autonome.

1291 : trois bailliages (Uri, Schwytz, Unterwald) concluent un pacte d'assistance mutuelle, premier noyau de la future Confédération.

XIV^e siècle : luttes armées des cantons « primitifs » (*Waldstätten*) contre les Habsbourg ; ils sont rejoints par plusieurs villes : Lucerne (1332), Zurich (1351), Glaris (1352), Zoug (1352), Berne (1353), et par des communautés paysannes (*Länder*).

XV^e siècle : période d'expansion territoriale. En 1476 les Confédérés infligent une défaite à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. La Confédération s'adjoint les cantons de Fribourg (1481), Soleure (1481), Bâle (1501), Schaffhouse (1501), Appenzell (1513). D'autres territoires s'ajoutent comme « pays alliés » (Valais, Grisons) ou comme bailliages (Thurgovie, Tessin) placés sous la tutelle d'un canton.

XVI^e siècle : François I^{er} et les treize cantons helvétiques concluent une Paix perpétuelle (1516). La Suisse se retire de la scène politique internationale. Prêchée notamment par Zwingli (à Zurich) et par Calvin (à Genève), la Réforme pénètre profondément la Suisse, qui évite de participer aux conflits des pays voisins (guerres de religion, guerre de Trente ans).

1648 : la Paix et les traités de Westphalie remodelent la carte de l'Europe et reconnaissent *de jure* l'indépendance souveraine de la Confédération.

1 Pour les précisions, voir *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, G. Attinger, 2002-2014, 13 vol. ; en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles> (consulté le 01/04/2022).

L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET DE L'EMPIRE

- 1798 : les Bernois sont chassés du pays de Vaud. Tentative de création d'une « république lémanique », république sœur de la France. Les troupes conduites par le général Brune prennent Soleure, Fribourg et Berne. Le Directoire proclame la République helvétique « une et indivisible », selon un modèle centralisé. Genève annexée par la France devient chef-lieu du département du Léman.
- 1799 : les troupes françaises affrontent en Suisse celles de la Deuxième Coalition ; le général Masséna l'emporte près de Zurich sur les Autrichiens et les Russes. Désordres et factions sévissent sur tout le territoire helvétique.
- 1800 : Bonaparte en marche vers l'Italie passe le Grand Saint-Bernard.
- 1803 : Napoléon 1^{er} s'impose en médiateur des conflits internes de la Suisse ; l'Acte de Médiation attribue au pays une nouvelle Constitution.
- 1803 : Argovie, Saint-Gall, Grisons, Tessin, Thurgovie et Vaud rejoignent la Confédération, qui compte dès lors dix-neuf cantons.
- 1810-1813 : le Valais est annexé à la France en tant que département du Simplon.
- Décembre 1813 : entrée en Suisse des armées coalisées contre Napoléon.

XIX^e-XXI^e SIÈCLES

- 31 décembre 1813 : restauration de la République genevoise.
- 1815 : le congrès de Vienne (2^e traité de Paris) proclame l'indépendance de la Suisse et sa neutralité perpétuelle. Valais, Neuchâtel et Genève rejoignent la Confédération, ce qui porte à vingt-deux le nombre des cantons. Promulgation du Pacte fédéral comme loi fondamentale : les cantons sont désormais liés par un seul traité commun, et non plus par un réseau d'alliances hétérogènes.

- 1841-1842 : le parti conservateur qui gouverne Genève doit accepter l'élection d'une assemblée constituante et l'instauration du suffrage universel masculin.
- 1845 : révolution radicale dans le canton de Vaud.
- 1846-1847 : révolution radicale à Genève.
- 1846 : sept cantons catholiques forment le Sonderbund, ligue séparatiste. Brève intervention armée, au nom de la Diète fédérale, sous le commandement du général Dufour qui mate la révolte.
- 1848 : le Pacte de 1815 est remplacé par une Constitution instituant un état fédéral et centralisé (que l'on continue d'appeler Confédération). Le régime repose sur la souveraineté des citoyens, tous électeurs et éligibles. Les cantons gardent une part de souveraineté politique. Les systèmes monétaire, postal et douanier sont unifiés.
- 1874 : révision de la Constitution fédérale.
- 1971 : les femmes acquièrent le droit de vote sur le plan fédéral.

Certains cantons ont été scindés au fil du temps : Bâle-ville et Bâle-campagne, Nidwald et Obwald (ancienne Unterwald), Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures. La Suisse compte aujourd'hui vingt-six cantons.